



Besoin d'info sur parts de sci saisissables en k de dépôt de bila

Par **MUJELIO**, le **03/12/2008** à **16:39**

Bonjour,

je suis actionnaire à 51% d'une SCI avec mon mari qui lui en a 49% et par ailleurs, je suis gérante d'une EURL. Si je dépose le bilan de l'EURL, mes parts de SCI seront-elles saisies pour rembourser mes dettes de l'EURL? Et si oui, mon mari étant actionnaire minoritaire, je suppose qu'il ne pourra rien faire?

Dans l'attente de vous lire promptement, avec mes remerciements anticipés.

Par **superve**, le **27/12/2008** à **15:58**

Bonjour

Votre analyse de la situation est excellente. Je n'ai rien à y ajouter... si ce n'est que votre mari pourrait avoir son mot à dire, selon les statuts de la SCI...

Relisez les et vous serez fixés.

Bien cordialement.